



Préavis N°18-2024

Concernant l'aménagement de l'extension du cimetière de La Chiésaz, à St-Légier-La Chiésaz et réaménagement du cimetière de Blonay, pour un montant de CHF 940'000.- TTC

Rapport de la Commission ad hoc

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 18-2024 s'est réunie le 28 août 2024 à la Salle de Municipalité et s'est constituée comme suit :

| | | Présences |
|--------------------|-------------------------------|------------------|
| | | 28.8.2024 |
| | | 19h00 à 20h45 |
| Présidente | Marylène Brawand | X |
| Membres | Laetitia Martinez | X |
| | Julien Décombaz | X |
| | Jeanne Quillet | X |
| | Tommasina Maurer | X |
| | Tanguy Krebs | X |
| | Christoph Stoeri (rapporteur) | X |
| Représentant COFIN | Pascal Gréverath | X |

Municipaux délégués : M. Jean-Marc Nicolet

M. Pierre Estoppey, chef du service des espaces publics, M. Vincent Ruffieux, bureau MCR & Associées et Mme Mélanie Sudan-Chervet étaient également présents. Madame Sudan-Chervet est en règle générale la première interlocutrice de la Commune avec les familles en deuil.

1. Préambule

La Commission remercie le municipal et les autres interlocuteurs pour la bonne préparation, pour la présentation cohérente et pour les réponses données.

Le préavis a comme objet les deux cimetières de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz. Comme décrit dans le préavis, il s'agit pour les deux cimetières d'un aménagement des parties actuelles et d'un aménagement de la surface d'extension du cimetière de St-Légier-La Chiésaz.

Avec l'exécution des travaux prévu dans ce préavis, les besoins de notre Commune devraient être couverts pour les prochains 25 à 30 ans. L'objectif, en plus de l'augmentation de la capacité, est aussi de permettre aux citoyens d'avoir un lieu intime, agréable et vivant. Aujourd'hui les deux cimetières n'ont que peu de plantations végétales.



2. Analyse

Les cimetières sont aujourd'hui répartis comme suit (extrait du règlement) :

- Tombes de corps d'adultes à la ligne, durée minimale 25 ans, non renouvelables ;
- Tombes cinéraires à la ligne, durée minimale 15 ans, non renouvelables ;
- Columbarium, durée minimale 15 ans, par tombe, renouvelable une fois ; seulement à Blonay
- Concessions de corps d'adulte simple, durée minimale 30 ans, renouvelables sous réserve ;
- Le « Jardin du Souvenir » (urne collective).

Le but du projet est de pouvoir proposer toutes les catégories dans les deux villages et d'avoir assez de capacité pour le futur. Aujourd'hui environ 80% des personnes décédées sont incinérées, dont environ la moitié se trouvent au « jardin du souvenir ».

L'exécution du projet en cas d'acceptation est prévue pour la fin d'année 2024 (octobre à décembre). Il a une certaine urgence puisque les deux « jardins du souvenir » sont complets et un deuxième jardin doit être construit dans le cadre du projet dans chacun des deux cimetières.

A Blonay, hormis l'agrandissement des secteurs tombes cinéraires et concession, hormis la plantation et l'aménagement d'un chemin de passage, il est prévu de prolonger le columbarium et de créer un deuxième jardin du souvenir.

A St-Légier-la Chiésaz pour des questions de protection des monuments historiques la construction d'un mur du type Columbarium n'est pas possible. Il est donc prévu de mettre en place un nouveau secteur de cavurnes funéraires qui sont des niches enterrées. Il est également prévu de réaliser un nouveau jardin du souvenir. Sinon l'extension se fait avec les mêmes éléments qu'à Blonay, voir descriptif dans le préavis.

La Commission avait beaucoup de questions sur le fonctionnement du cimetière, sur les perspectives d'extension et sur la plantation des arbustes et des arbres. Des réponses ont été apportées à toutes ces questions de manière satisfaisante. Voici quelques réponses :

- Le prix unitaire de fourniture et pose d'une cavurne cinéraire : CHF 132.- (HT) la pièce.
- Arbres à planter à Blonay : 2 Copalme d'Amérique sur tige, 2 Marronniers sur tige, 2 noisetiers de Byzance et 4 Cerisiers de Sargent,
- Arbres à planter à St. Légier : 1 Platane, 1 Hêtre de Perse et 1 Cerisier de Sargent ; tout comme à Blonay, adaptés à l'évolution des conditions climatiques

Une partie de la mise en place de la pépinière et la plantation sera assurée par le personnel de la Commune. Ces frais sont des frais internes et ne font pas partie du montant global des 940'000.- Fr. Deux entreprises locales assureront les travaux de génie civil. Toutes les cavurnes seront déjà creusées et enterrées lors du projet. Ceci facilite grandement l'exploitation du cimetière.



Les investissements pour ce préavis, ses amortissements et les frais d'entretien ne font pas partie d'un compte affecté. Selon les comptes 2023 les redevances utilisation domaines publics sont plus faibles que les frais d'entretien et d'honoraires pour les deux cimetières.

Remarque : Le préavis parle d'un abattage de 3 arbustes type thuya (chandelle). La commission d'étude rend la commune attentive sur le fait que ces arbustes ne peuvent être abattus qu'en respectant les critères de la loi (problème/santé, nécessaire pour construction, risque).

3. Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

Le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier décide

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 940'000.- TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire.

Blonay, le 2 septembre 2024

Pour la Commission

La Présidente

Marylène Brawand

Le Rapporteur

Christoph Stoeri